

CERTIFICAT DE CONFORMITE OU PERMIS D'HABITER

Décision N° 21/2012

Le président de la commune urbaine de Dcheira Eljihadia

Vu le Dahir portant loi N°1.02.297 du 25 Rajab 1423 (03 octobre 2002).

Vu le Dahir N°1.92.31 du 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi N°12.90 relative à l'urbanisme.

Vu la demande présentée par la société AL OMRANE en date du 19/01/2012 sous n°05.

Vu les plans approuvés par l'agence urbaine le : 14/02/2006, et l'autorisation de construire N°174/2006, en date de : 20/07/2006, relative au projet d'opération AL WARDA, en R+3, programme social 200 000 logements.

Vu l'attestation de conformité délivrée par le groupement d'architectes : Mr ALAOUI Soulaïmani Rachid et Mr SAADAOUI KHALID, SOUS n°4156/2007, 4157/2007.

Vu l'attestation de conformité des travaux conformément aux plans de béton armé délivrée par Le bureau de contrôle TECNITAS MAROC, le 21/09/2010, sous n°6132.

Vu l'attestation d'avis favorable de la protection civile pour l'obtention du permis d'habiter délivrée le 23/03/2011, sous le n°139/CPCC/INZ.

Vu le procès verbale de la réception provisoire des aménagements extérieurs : Voirie, Assainissement, Alimentation en eau potable et Espace vert, du projet AL WARDA, du 04/02/2011.

Vu l'attestation délivrée par Mr l'Inspecteur Régional de l'Habitat le :26/04/2011, sous n°381, attestant que l'opération AL WARDA, ne fait pas partie du programme social 200 000 logements

Vu le procès verbale de la commission de conformité, en date du : 06 et 09/05/2011.

Vu le procès verbale de la commission réunie le : 23/02/2012, au siège de la Préfecture d'Inzegane Ait Meloul, concernant la validation des plans de l'opération AL WARDA, en 62 place de stationnement.

Vu les plans modifiés approuvés par l'agence urbaine le : 20/03/2012.


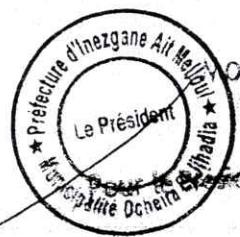
DECIDE

Article 1 : les travaux ayant été achevé et reconnus conforme aux plans approuvés, l'autorisation d'occupation de ces locaux est accordée à :

Nom et Prénom ou raison sociale	Société AL OMRANE.
Adresse de résidence	Sté Al Omrane, Agadir
Lieu de situation de la parcelle ; TF	Lotissement Al Jihadia, Dcheira El Jihadia, TF : 27943/60.
Superficie de la parcelle	5695 m ²
Superficie bâtie	13932 m ²
Destination de l'immeuble (Habitation ou Commerce)	Opération «AL WARDA» EN R+3, 140 logements, 31 commerces, 02 plateaux bureaux, 03 logements de concierge, un local de syndic. et 62 places de stationnement

Signé./.

Le Président



Mohamed AJAAOUI
Président de la Commune Urbaine de Dcheira El Jihadia